

marketplace alimentaire qui est responsable en cas d'intoxication alimentaire?

Par **Agathe78**, le 16/06/2022 à 12:38

Bonjour,

J'ai en projet de créer une marketplace adaptée à la vente de produits alimentaire fait maison. l'univers de l'alimentaire ayant ses propres codes, la plateforme sera parfaitement adaptée d'un point de vue ergonomique à la vente de produit alimentaire mais aussi dans l'accompagnement fournis au vendeurs sous forme d'articles ou tuto de blog: conseils pour prise de photos alimentaires, explications sur la réglementation en vigueur selon les aliments (règles d'hygiène, traçabilité, allergènes, que faire figurer sur les étiquettes...).

La vente d'aliments étant très strictement encadrée d'un point de vue règlementaire, un particulier pourra trouver les informations nécessaires pour se professionnaliser sur le sujet. Et enfin je précise qu'il n'est pas prévu de stocker les produits donc les vendeurs livreront en direct leurs clients par le mode de livraison qu'ils auront choisi.

Pour simplifier, l'idée est de faire une sorte de Etsy de l'alimentaire.

Ma question est très simple, en cas d'intoxication alimentaire, la plateforme peut elle être tenue pour responsable?

merci bcp